

L'affaire des nuisances sonores de Viens vire au débat de société

JUSTICE Le resto du village du Luberon et le voisin l'accusant de troubles sonores se sont expliqués, hier



Les affiches du comité de soutien sont placardées jusque devant le restaurant (au centre). Au tribunal, M^e Gontard (à gauche) déplorait hier les pressions dont fait l'objet son client depuis qu'il a entamé des poursuites contre l'établissement, "coupable d'insupportables nuisances sonores." Face à lui, M^e Guenoun (à droite), assure que la fermeture du Petit Jardin "tuerait" sa patronne et le village tout entier. / PHOTOS LP

Plus qu'un riverain contre un restaurant bruyant, plus que deux ténors du barreau d'Avignon face à face, ce sont deux visions de la société voire deux philosophies de la vie qui se sont opposées, hier, à la barre de la chambre civile du tribunal d'Avignon. D'un côté, M^e Guenoun et le bar-restaurant *Le Petit Jardin*, l'âme du village de Viens et ses 500 habitants, dont une bonne partie s'est mobilisée face à la possible fermeture de l'établissement. De l'autre, M^e Gontard et Christian Brunot, ressortissant britannique dont les fenêtres donnent sur la cour du *Petit Jardin*. Une terrasse dont ils demandent la fermeture au-delà de 22h, après qu'un expert a constaté des nuisances sonores dépassant "de façon importante" le taux de décibel autorisé par la loi. Corinne Aubert, la patronne du restaurant, dit ne "pas comprendre les motivations" de Christian Brunot, ancien client de ce restaurant presque centenaire, le seul de ce petit village du Luberon. Comme les 450 membres de son comité de soutien, elle craint de mettre la clé sous la porte si la terrasse devait fermer. Le plaignant, lui, explique ne plus supporter le bruit de fond de la terrasse qui rendrait sa maison invendable. Hier, c'était au tour des avocats de faire valoir leurs arguments devant la justice. Choisissez votre camp, en attendant que le tribunal choisisse le sien. Ce sera le 12 avril, date du délibéré.

Romain FAUVET

LE RIVERAIN défendu par M^e Gontard

"La vie de mon client est devenue impossible"

"M. Brunot a tenté de s'arranger à l'amiable, ce n'est qu'en désespoir de cause qu'il s'est tourné vers la justice" assure M^e Gontard en préambule. "Cinq des sept chambres de sa maison

"On cherche à lui faire comprendre que tout le village est contre lui."

donnent sur la cour du *Petit Jardin*, d'où provient un bruit constant et fort." Selon l'avocat, la gêne "va en augmentant, sachant que M^{me} Aubert organise des soirées musicales. La vie de mon client en est devenue impossible pendant les quatre mois de haute saison."

M^e Gontard fait également part des pressions dont ferait l'objet son client depuis qu'il

est en conflit avec la patronne du restaurant. "Dernièrement, des soirées ont été organisées sur la terrasse en plein hiver juste pour "emmerder" M. Brunot et lui faire comprendre que le village était contre lui. Mon client a vu sa voiture rayée, on menace de lui casser la gueule et on lui crache à la figure." Au fil de sa plaidoirie, le bâtonnier Gontard durcit le ton : "On atteint des sommets de l'imbécillité humaine. C'est même du racisme. Quand l'étranger vient en touriste, ça va, mais dès qu'il s'installe dans le village, on ne le supporte plus!" Il brandit l'affiche que le comité de soutien a placardée dans tout le pays d'Apt. "On y lit : défendons nos valeurs. Mais c'est quoi nos valeurs, le karaoké?" M^e Gontard demande la fermeture de la cour après 22h et 300 000€ de dommages et intérêts. R.F.

LE RESTAURANT défendu par M^e Guenoun

"Qu'il aille vivre à côté d'un cimetière"

Pour M^e Guenoun, bien plus qu'une décision de justice, "c'est toute la vie de M^{me} Aubert qui est en jeu. Les sommes exorbitantes demandées reviendraient à une condamnation à

"Sans les terrasses, que deviendrait la Provence?"

mort économique pour elle." L'avocat décrit ce restaurant qui "fait la joie d'un village", il sort des coupures de presse vantant "la chaleureuse intimité du *Petit Jardin*", loin du tintamarre pointée du doigt par l'accusation. M^e Guenoun fait également écho de témoignages d'autres voisins du restaurant qui assurent ne souffrir d'aucun

nuisance. Puis il élargit le débat : "Quand les touristes viennent dans notre région, c'est pour profiter des cigales, du soleil et du pastis. Alors sans les terrasses, que deviendrait la Provence? Je conseille plutôt à M. Brunot d'aller vivre à côté d'un cimetière!" tempête l'avocat avignonnais. "Je défends le bar provençal et le lieu de vie qu'est la terrasse. C'est le dernier feu dans ce village!" Selon lui, cette histoire "n'est qu'une affaire spéculative" pour le Britannique installé à Viens, alors que sa cliente "est terrorisée" par la procédure judiciaire en cours. Au-delà du fond, M^e Guenoun demandera la nullité de l'expertise des nuisances, entachées selon lui d'irrégularité. Et l'avocat de conclure que "le seul trouble, c'est M. Brunot qui l'a occasionné avec ses poursuites." R.F.

POINT DE VUE

Voisins, je vous hais

La France des tondeuses trop matinales, des coqs virils et des matines qui tintinnabulent des potron-minet dans les entrailles des abat-sons envahit crescendo les prétoires à la vitesse du son. C'est la seconde raison de plaintes au civil derrière les violences conjugales. On rigole de ces bourre-pifs filés par delà les grillages puisqu'après tout, le Français est latin et sait raccourcir la distance entre l'argumentation et le poing dans la figure. On s'en émeut et l'on crie à l'invasion barbare quand c'est un étranger qui porte le fer. Soyons procéduriers, diantre, mais entre nous, sous la même cocarde. Au bout du bout, avant les mémorandums sur le gaz de schiste, les réflexions sur les deux fois deux voies ou les débats sur l'identité nationale, demandons à nos élus une vaste consultation sur l'art d'être voisin. Autour d'un barbecue, de préférence.

LE LUBERON, COUTUMIER DE CES FAITS

LA BASTIDE DES JOURDANS ● Les cloches insomniaques. En 2001, un couple de Parisiens avait écrit une lettre au maire de La Bastide des Jourdans, lui demandant d'arrêter les cloches du village entre 23h et 6h, parce que celles-ci l'empêchent de dormir. Les habitants s'étaient alors mobilisés pour sauver ce clocher et avaient recueilli 250 signatures. Le conseil municipal avait rejeté la demande du couple incommode.

GORDES ● Mariages dans le garage. En 2008, un couple habitant Gordes obtient 300 000€ de dommages et intérêts après avoir subi pendant 20 ans les nuisances de leurs voisins. Ils avaient fait de leurs garages des salles de réunions et de mariages, de thés dansants... Les plaignants déploraient le vacarme des soirées, des odeurs de cuisines et des coups de klaxon. Suite à cette affaire, le mari confiait "ne plus monter au village pour ne pas avoir d'histoires."

OPPÈDE ● Ridley Scott et la "guerre des poules". Le metteur en scène d'*Alien* avait contesté le permis de construire accordé aux voisins de son mas, à Oppède. Ridley Scott dénonçait "la pollution sonore, visuelle et olfactive" dégagée par les activités de ces agriculteurs et notamment de leurs poules. En 2009, après plusieurs années de procédures, le tribunal administratif de Nîmes a débouté Ridley Scott et l'a condamné à verser 4 000€ à la commune d'Oppède.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'AVIGNON

Deux ans ferme pour la voleuse professionnelle

Lorenza, 19 ans, été jugée pour 16 des 31 vols qu'elle a reconnu avoir commis

C'est sous l'identité de "Lorenza Jovanovic, née le 3 novembre 1991 à Zagreb, Croatie" que se présente une jeune femme dans le box des accusés du tribunal correctionnel d'Avignon. Arrêtée en novembre sur la base d'un mandat d'arrêt du TGI de Narbonne, qui l'a condamnée à un an de prison pour vol, Lorenza Jovanovic a été écrouée à la prison de Nîmes. Une trace ADN retrouvée

sur les lieux d'un vol commis à l'Isle-sur-la-Sorgue a permis aux gendarmes d'élucider une longue liste de méfaits : au total cette jeune femme a reconnu avoir commis trente et un cambriolages. Essentiellement à l'Isle-sur-la-Sorgue mais aussi à Morières lès Avignon et Montfavet. Si des faits ont été commis pendant sa minorité, seize l'ont été lorsqu'elle était majeure. Entendue hier sur ces actes elle les revendique : "je n'ai pas les moyens de vivre. Mon mari est mort au début de l'année 2010 et j'ai une petite fille qui va bien-

tôt avoir 2 ans. Je sais qu'avant la mort de mon mari j'ai fait des vols mais c'est parce que je n'avais pas de moyens". Quand au butin composé de bijoux, de matériels informatique et de téléphonie la réponse fuse : "je les vendais à la gare à des voyous comme moi". Elle dit être venue en France en 2006 attirée par l'espoir de mieux vivre qu'en Croatie : "chez nous on gagne à peine 300 € par mois" explique-t-elle. "Pourquoi venir ici et ne pas voler dans votre pays" questionne la vice procureure Armand. "Parce que les gens sont pauvres" répond la

prévenue. Une partie civile ne peut s'empêcher de souffler : "ici aussi". A la barre cinq victimes expriment leurs désarrois, le vol d'objets à la forte valeur sentimentale. Mais aussi le traumatisme à la vue de maisons fouillées. Il y a aussi cette dame qui ne sollicite rien et qui s'adresse à la prévenue : "si vous m'aviez demandé du travail je vous aurai proposé de faire du ménage". Une autre ne comprend pas pourquoi elle a frappé son petit chien à coups de pieds... La vice procureure souligne "le contraste entre la pudeur, la

dignité et la générosité des victimes et la posture de la prévenue qui ose dire qu'elle est une mère de famille sans le sou qui vole pour donner à manger à son enfant". La magistrate pointe l'organisation de la prévenue dans la commission des vols et insiste sur son professionnalisme "redoutable d'efficacité". Le tribunal suit les réquisitions du ministère public et va au-delà de la peine plancher : trois ans de prison dont un avec sursis et mise à l'épreuve avec mandat de dépôt. Il est alloué une somme totale de 15000 € à trois parties civiles. B.H

PRUD'HOMIE

◆ **Chronique d'une mort annoncée?** Ambiance morose hier à la CGT où les conseillers prud'hommaux n'avaient même pas le goût à faire grève... pour ne pas gêner plus encore les justiciables! Ce 15 février était la date anniversaire de la réforme de la carte judiciaire qui a entraîné la fermeture de 62 conseils, dont celui de Carpentras. Trois ans plus tard il est annoncé que les élections de 2013 sont repoussées à 2015 ; l'oralité des débats est menacée et les manques de moyens humains et matériels enrayent la machine : les délais excessifs deviennent la norme, il manque des greffiers et pour illustrer le propos il n'y a à Avignon qu'un ordinateur connecté à Legifrance pour 94 conseillers! Tout cela n'est pas acceptable selon la CGT.

2 C'est le nombre de tués sur les routes de Vaucluse au mois de janvier. Un chiffre en baisse par rapport au mois de janvier 2010 (3 victimes) alors qu'il augmente de 21 % au niveau national. Le nombre d'accidents (26 contre 33) est aussi en baisse tout comme le nombre de blessés (37 contre 51).

DÉPENDANCE

◆ **Dans 10 ans, les personnes dépendantes seront plus âgées et pauvres.** D'ici à 2020, le nombre de personnes âgées dépendantes augmentera et cette hausse sera concentrée sur les très grands âges (90 ans ou plus). Des seniors en perte d'autonomie qui d'ici 10 ans vivront de plus en plus à domicile. Dans un département où l'on compte 11 % des personnes âgées vivant en dessous du seuil de pauvreté. Ces données sont le résultat d'une étude menée conjointement par le Conseil général de Vaucluse et l'Insee. Des informations précieuses pour le Département, financeur de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Le Vaucluse consacre 90 millions d'euros par an (sur un budget de 450 millions) à la prise en charge des personnes âgées. Des données essentielles pour déterminer les futures politiques publiques en matière de dépendance dans le Vaucluse.

Par ici la sortie... 32542

L'Oie et le Grill

Lundi 14 février
Menu spécial
Saint-Valentin
Pensez à réserver

Pont de Rognonas
Rte de Tarascon
84000 Avignon
Tél : 04.90.88.54.06

Pour passer dans cette rubrique
tél au :

04 90 80 70 80